

Le 27 octobre 2014

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville le vingt-septième jour d'octobre 2014 à 19h30 pour discuter du sujet suivant : Octroi du contrat pour les travaux des 2 branchements de service à l'égout sanitaire municipal et autres sujets avec l'assentiment de tous.

Sous la présidence de la mairesse, Ginette Simard Gendreault, sont présents : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot et Daniel Tétreault tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Deux personnes sont présentes dans la salle.

Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation tel que décrit par le code municipal.

Le conseiller Roger Santerre arrive et prend siège à 19h44.

162-14 Octroi du contrat pour les travaux des 2 branchements de service à l'égout sanitaire municipal, devis 2014-10

Considérant que la municipalité a été en appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 27 octobre 2014;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accorde le contrat pour les travaux des 2 branchements de service à l'égout sanitaire municipal rang Sainte-Anne, le tout tel que décrit dans le devis d'appel d'offres 2014-10, au seul soumissionnaire conforme soit Excavation CMR. Toutefois, vu leurs coûts élevés, l'asphalte et le lignage soit les articles 4, 5 et 7 du bordereau de soumission seront retirés de ce contrat. L'asphaltage et le lignage seront réalisés en 2015 par la municipalité lors des travaux habituels.

Le montant du contrat 2014-10 est donc de 12 166.24\$ taxes comprises.

Cette résolution et tous les documents d'appel d'offres 2014-10 font partie intégrante du contrat liant les deux parties.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

***ADOPTÉ ***

. Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense et qui seront répartis selon le règlement 362.12;

163-14 Travaux des 2 branchements de service à l'égout sanitaire municipal,

Considérant la résolution précédente 162-14

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu :

- De ne pas faire appel à la surveillance des travaux par une personne d'Avizo, l'inspecteur en voirie supervisera les travaux pour la municipalité.
- Que les couts des travaux d'asphaltage, enlevés dans la précédente résolution, lorsqu'ils seront réalisés en 2015seront répartis selon le règlement 362.12;

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 20h23.

Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière